

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JANVIER 2012 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 17 janvier 2012

Date d'affichage : 27 janvier 2012.

L'an deux mille douze, le lundi vingt-trois janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ROGER, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. ROGER, Maire,

M. MOYER, Mme BOURDERIOUX, Mme LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, M. ROUSSEAU, Adjoints, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, Mmes COSNIER, GERARD-GERBRON, HALLIER, M. HUPPENOIRE, Mme LAMOTTE, Mlle PITAT, MM. SIMIER, VASSEUR, Mme BONHOMME, Mme LEFERT, Mme FELARD.

Etaient absents : M. SASSIER, Mme BALOURDET (excusée), M. BARROIS, Mme LEBARROIS Mme VERRIER (excusée), M. FROMION (excusé) M. SAUVAL

Pouvoirs : Mme BALOURDET à M. ROUSSEAU, Mme VERRIER à Mme LEGEAY, M. FROMION à Mme BONHOMME.

Secrétaire de séance : Mme LAMOTTE

1°) - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Pierre Roger demande si le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2011 appelle des observations. Il n'y en a pas.

Le PV est adopté à l'unanimité

Karen FELARD, absente en début de séance, rejoint l'assemblée à 20 h 35.

2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire annonce qu'il a été amené à prendre les décisions suivantes :

2.1 – Convention de sortie DEXIA relatif à l'emprunt adossé sur la parité Euro/Franc suisse

2.2 – Création d'une régie de recettes et avance au service jeunesse-Maison des Jeunes.

Il en est pris acte.

Marie LEFERT et Dany HUPPENOIRE, absents en début de séance, rejoignent l'assemblée à 20 h 38.

3°) - PERSONNEL - CAMPING MUNICIPAL SAISON 2012 - CREATION DE 2 CUI

Le maire informe que le camping municipal fonctionnera sur le même principe que l'an passé.

Pour mémoire, certains types de recrutements ne requièrent pas de délibérations spécifiques, le maire ayant une compétence permanente pour ce qui concerne les remplacements de personnels absents ou pour pourvoir aux besoins saisonniers ou occasionnels.

Ainsi de tels recrutements devraient être nécessaires pour une partie des tâches d'entretien ainsi que pour un poste d'animation au profit de jeunes enfants fréquentant le camping.

Par contre les personnes chargées de l'accueil pourraient être recrutées dans le cadre de contrats aidés.

Il suggère que le conseil décide de créer à cet effet deux postes en CUI - **Contrat Unique d'insertion** :

- à compter du 1^{er} mai et pour une durée de 6 mois, l'un d'entre eux étant recruté comme contractuel durant le mois d'avril.

André Michel, Conseiller municipal délégué en charge du tourisme, apporte quelques précisions sur le fonctionnement prévu pour la saison 2012

Muriel Gérard-Gerbron apporte quant à elle de nouvelles informations sur les aides de l'État pour ce type d'emploi : à savoir les taux et plafonds, le droit commun étant une participation de 70 % plafonnée à 20 heures quelle que soit la durée de travail au-delà de ces 20 heures, le taux passant à 80 % lorsque les demandeurs d'emploi de longue durée ont plus de 50 ans.

André Michel confirme qu'il y aura aussi une personne chargée de l'animation, particulièrement le matin sous forme d'ateliers à destination des enfants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - ADHESION DE LA COMMUNE A L'APVF

Le maire fait savoir que les petites villes comme Montoire rencontrent un certain nombre de problèmes spécifiques. Il apparaîtrait utile de faire partie d'un réseau qui regroupe de telles villes.

Il propose de décider d'adhérer à l'Association des Petites Villes de France.

Les buts de l'association sont définis dans l'article 2 de ses statuts :

« Cette association a pour but de regrouper les petites villes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qu'elles fédèrent autour d'elles exerçant une fonction de centre en vue de leur permettre de remplir leur mission, d'affirmer leurs potentialités en faveur du développement économique, social, et culturel pour elles et leur environnement et promouvoir leur image.

Cette association sera leur interlocuteur privilégié auprès de l'Etat, des Régions et des Départements pour tout ce qui concerne la gestion des collectivités locales et le rôle qu'elles entendent jouer dans l'aménagement du territoire. Elle veillera à ce que leurs intérêts soient défendus et à ce que leur place, essentielle, soit prise comme il se doit en considération.

Elle respectera le pluralisme de ses membres. Elle s'interdira toute opinion partisane ou philosophique. »

(pour information la cotisation annuelle s'élève à 0,09 € par habitant soit moins de 400 €).

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - MAISON DES JEUNES - CONVENTION AVEC LA CCPR SUR LA PRISE EN CHARGE DE LA GESTION

Pierre Roger annonce que conformément à ce qui avait été souhaité au cours de la séance précédente, la CCPR a revu la durée de validité de la convention approuvée.

Ladite convention prendrait effet à compter de la signature des présentes et, selon la modification proposée par la CCPR jusqu'au 31 décembre 2012.

La délibération prise le mois dernier devra être modifiée en conséquence.

Il pense que la communauté a considéré plus judicieux de retenir le fonctionnement pour l'année civile. Peut-être en vue de la fusion des intercommunalités que le préfet souhaiterait effective pour ce qui nous concerne au 1^{er} janvier 2013.

Guy Moyer profite de l'occasion pour rappeler que la communauté de communes des coteaux de la Brayre a déjà la compétence « jeunesse »

Il annonce une avancée dans le sens de cette fusion avec la création d'une commission qui se réunira une première fois le 8 février : celle-ci sera composée des deux présidents, des deux vice-présidents chargés de l'aménagement, des deux vice-présidents chargés de l'économie, des maires des deux villes centre.

Un premier listage a été effectué des points à examiner : la date de fusion possible, la définition des compétences (à rapprocher entre les deux communautés), l'évolution du personnel, la représentativité, ...

Le maire ajoute sur ce dernier point qu'au stade actuel des réflexions Montoire pourrait avoir 13 délégués. Cela semble beaucoup mais il ne s'agit pas d'ouvrir ce débat aujourd'hui

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - ENFANCE JEUNESSE – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE MONTOIRE

Le maire donne la parole à Benoît Rousseau adjoint en charge de la jeunesse

Celui-ci confirme que la commission compétente – jeunesse sports, vie associative - le 21 janvier 2012 a validé le projet tel qu'il a été communiqué aux conseillers.

La seule modification porte sur la nécessité de ne pas personnaliser nominativement le coordinateur dont il est fait état

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - PATRIMOINE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PARTIE ZM 115 AVEC M. GUION

Pierre Roger annonce que M. Jean-Michel Guion exploitait en fait depuis plusieurs années ce terrain, qui est une partie du tracé de la déviation envisagée depuis longtemps sur Montoire, d'une surface de 32 a 65 ca, pour le compte de M. Pasquier, récemment décédé. Celui-ci sollicite une nouvelle convention à titre précaire à son profit.

Il demande de l'autoriser à signer avec ce dernier cette convention qui aurait une prise d'effet rétroactive au 1^{er} novembre 2011, le montant du loyer est établi à cette date à 21,06 € sur la base d'un indice national des fermages fixé à 101,25.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8°) - EQUIPEMENTS SPORTIFS - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL ET LE COLLEGE DE ST-AMAND POUR UTILISATION DE LA PISCINE DE MONTOIRE

Le maire fait savoir que le conseil général et l'établissement scolaire sollicitent conjointement la passation d'une convention qui détermine les modalités d'occupation de la piscine pour les élèves du collège.

Il cède la parole à Benoît Rousseau en sa qualité d'adjoint en charge des sports.

Celui-ci rappelle l'historique de cette convention particulièrement qu'un premier projet proposé nous aurait lié pour une durée de 15 ans, ce que nous ne pouvions admettre.

Nous avons donc accepté que les élèves viennent avant que cette convention ne soit mise en place et demandé qu'un nouveau projet prévoyant une possible remise en cause annuelle y soit intégrée, selon les créneaux disponibles en fonction des besoins des écoles de notre territoire.

Pour ce qui est du tarif proposé, il s'agit du tarif retenu par le conseil général.

Marie Lefert fait observer que 42 € lui semblent élevés. Dany Huppenoire lui répond que le prix de revient s'élèverait plutôt à 86 €

Il est proposé d'autoriser le maire à signer avec eux cette convention, selon le projet communiqué qui aurait une prise d'effet rétroactive au début de l'année scolaire 2011-2012 et serait tacitement reconductible.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Romuald SIMIER, absent en début de séance, rejoint l'assemblée à 21 h 03.

9°) - URBANISME - CONVENTION AVEC LA DDT POUR AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL

Pierre Roger annonce que la DDT nous propose de passer la convention type de mise à disposition, à titre gratuit, des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme, de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10°) - SUBVENTIONS - REFECTION DE LA RUE SAINT-LAURENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le maire annonce que les trois points suivants portent sur des demandes de subvention à formuler par rapport à des chantiers que nous souhaitons réaliser.

Pour le premier, il propose de délibérer sur le principe du dépôt d'un dossier de demande de subvention sur ces travaux dont le montant est estimé à la somme de **522 597,20 € HT** (625 026,25 € TTC) selon la décomposition ci-après:

Détail des tranches	Montant HT	Montants TTC
Tranche ferme	388 065,70	464 126,58
Tranche optionnelle N°1(place Clemenceau)	112 273,50	134 279,11
Tranche optionnelle n°2 (parvis mairie)	22 258,00	26 620,57

Ces demandes seront déposées en sollicitant une subvention aussi élevée que possible sur les dépenses éligibles auprès :

- du Conseil Général
- de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – priorité 1

La délibération est adoptée à l'unanimité

11°) - TRAVAUX DE VOIRIE POUR SECURISATION DES CIRCULATIONS COLLEGE CLEMENT JANEQUIN - DEMANDES DE SUBVENTIONS -

Il propose ensuite de délibérer sur le principe du dépôt d'un dossier de demande de subvention sur ces travaux dont le montant est estimé à la somme de **194 927,50 € HT** (233 133,29 € TTC) et qui consistent en des travaux de voirie et en des aménagements pour la réalisation d'un circuit spécifique aux cars scolaires pour la desserte du collège :

Ces demandes seront déposées en sollicitant une subvention aussi élevée que possible sur les dépenses éligibles auprès :

- du Conseil Général
- de Madame la Sénatrice Jacqueline Gourault au titre de la réserve parlementaire
- de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – priorité 2

La délibération est adoptée à l'unanimité

A cette occasion Pierre Vasseur fait observer que tous ces projets figurent sur le site Internet de la commune.

Solange Hallier confirme en montrant qu'elle en a même tiré un document papier

12°) - REAMENAGEMENT DU CARREFOUR PASTEUR - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le maire propose enfin de délibérer sur le principe du dépôt d'un dossier de demande de subvention sur ces travaux dont le montant est estimé à la somme de **31 515,59 € HT** (37 302,47 € TTC) et qui consistent en une sécurisation du carrefour entre l'avenue Gambetta et la rue Pasteur par la pose de feux tricolores avec suppression du débouché de l'avenue de la République .

Ces demandes seront déposées en sollicitant une subvention aussi élevée que possible sur les dépenses éligibles auprès :

- du Conseil Général
- de Monsieur le député Pascal Brindeau au titre de la réserve parlementaire
- de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – priorité 3.

Daniel Guibon, adjoint à la voirie, apporte quelques précisions sur ce projet qu'il avait espéré différent : le rond-point plat souhaité n'était en fait pas réalisable, les girations des poids lourds et autobus ne pouvant se faire. La solution retenue a donc été la mise en place de nouveaux feux.

Il confirme que la sortie de l'avenue de la République sera bouchée. On envisage par contre une piste cyclable sur cette même voie.

Marie Lefert insiste sur les problèmes de sécurité, entre autres des cyclistes enfants sur ce carrefour. Elle déplore que beaucoup ne portent pas de gilet jaune et regrette qu'il n'y ait pas plus de sensibilisation.

Benoît Rousseau conteste en faisant remarquer que la gendarmerie est intervenue au collège

Marie Lefert suggère de faire une communication autour de cela : sur le site Internet et sur les différentes publications de la commune. Suggestion retenue

Elle demande si des dossiers seront déposés au titre des amendes de police.

Le maire lui confirme que les demandes de subvention auprès du conseil général seront formulées au titre de la répartition du produit des amendes de police ou à tout autre titre

La délibération est adoptée à l'unanimité

13°) - FINANCES - TARIF - SUPPRESSION CONCESSIONS CINQUANTENAIRES CIMETIERE DE MONTOIRE

Pierre Roger annonce qu'une coquille s'est glissée dans la formalisation des tarifs généraux adoptés le mois dernier pour application à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Il convient en réalité de supprimer la ligne correspondant aux concessions cinquantenaires pour le cimetière St-Laurent de Montoire, ce type de concession ayant été supprimé à l'occasion d'une modification du règlement par un arrêté n° 19.2011 en date du 27 juillet 2011.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14°) - FINANCES - TARIF - MAISON DES JEUNES - SEJOUR HIVER 2012

Le maire cède à nouveau la parole à Benoît Rousseau adjoint en charge de la jeunesse

Celui-ci confirme qu'ainsi que cela avait été annoncé il sera nécessaire de valider au fur et à mesure les tarifs des différentes activités de la maison des jeunes.

Il est proposé d'adopter le tarif suivant pour le séjour d'hiver, déterminé selon le quotient familial de la famille du bénéficiaire, tarif sur lequel la commission a émis un avis favorable.

	QF < 571	571 ≤ QF ≤ 983	QF > 983
Montoire	196,00 €	245,00 €	294,00 €
CCPR	235,20 €	294,00 €	352,80 €
Hors CCPR	254,80 €	318,50 €	382,20 €

En outre, un chèque de 100€ (arrhes) devra être déposé au moment de l'inscription.

Il précise que le coût de ce séjour - séjour de ski - et de 564 € par jeune

Il avait été demandé à la directrice de la Maison des Jeunes de travailler sur la base de trois publics distincts. Il ne s'agissait pas non plus de trop pénaliser les jeunes adhérents à la MJ non montoiriens qui sont élèves au collège ou à Sainte-Cécile. D'autant que quelques communes commencent à rentrer dans la démarche de participation (au financement des associations)

D'où une prise en charge maximale par la commune de Montoire de 66 % pour les plus aidés à une charge minimale de 32 % pour les moins aidés.

À une question de Marie Lefert il répond que le 20 jeunes préinscrits se répartissent comme suit Montoire : 8, CCPR : 8, Hors CCPR : 4

Il reconnaît qu'il y a eu débat en commission par rapport aux différents taux de participation. On pourra revoir cela pour les séjours d'été et pour 2013.

Il ajoute que le hasard a voulu que la MJ de Montoire parte en même temps que celle de Savigny sur une destination commune : La Chapelle d'Abondance ce qui permettra des économies en matière de transport

Il insiste sur le fait que la vraie priorité s'est jouée sur la prise en compte du quotient familial, moins sur l'origine communale.

Dans tous les cas, il y aura un bilan qualitatif et quantitatif de ce séjour.

Le budget de cette action s'élève à 11 000 € dont 50 % sont pris en charge par les familles

La délibération est adoptée à l'unanimité

15°) - FINANCES - EMPRUNT DE 400 000 € AUPRES DE DEXIA

Le maire rappelle que comme les conseillers le savent, nous avons prévu pour cette année une grosse opération avec la réfection de la Rue St-Laurent. Compte tenu de la situation du marché financier, nous avons pris la précaution de faire une consultation des établissements bancaires. Dexia nous a assuré en fin d'année de son financement à hauteur des 400 000 € qui devraient être nécessaires au financement des travaux.

Il propose aujourd'hui de valider cet emprunt dont les caractéristiques seront les suivantes :
Durée : 20 ans - Remboursements trimestriels - échéances constantes sur la base d'un taux fixe de 5,69 % (1^{er} échéance au 01/06/2012) commission de 0,20 %.

Il ajoute que la consultation avait été large et que beaucoup d'établissements, y compris certains locaux, n'avaient même pas pris la peine de répondre, ne serait-ce que par la négative.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter l'offre Dexia, si ce n'est renoncer à ce projet pour cette année.

Benoît Rousseau rappelle qu'il avait annoncé que la BNP utilisait 70 % de ses avoirs pour de la spéculation. Il a vérifié cette information et la confirme en ajoutant que c'est vrai pour la plupart des établissements bancaires.

« C'est pourri, je l'ai déjà dit et on a la traduction aujourd'hui » affirme-t-il une nouvelle fois en se positionnant fortement contre le principe de l'enrichissement de certains au détriment des autres.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16°) - FINANCES – OUVERTURE N° 2 DE CREDITS PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET 2012

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales permet, en l'attente du vote du budget primitif, l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses à concurrence de 25% du budget de l'exercice précédent.

Il vous est donc proposé d'offrir cette possibilité pour des dépenses pour lesquelles les crédits doivent être prévus pour lancer les consultations avant la fin mars 2011 et celles pour lesquelles il est indispensable de passer commande :

Budget Principal

Opérations non individualisées

Article 205 – licences : 7 525 € (logiciels Ségilog)

Article 2183 - Matériel informatique : 5 600,00 € (ordinateurs et divers matériels)

Programme 50 - complexe sportif

Article 2113 - Terrains aménagés autres que voirie : prolongement de la main courante du terrain de football : 1 950,00 €

Budget annexe Urbanisation du secteur de la Gare

2128 – Agencement et aménagement de terrains : Etudes pour Maitrise d'œuvre lotissement du Bourg Neuf : 6 950,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

17°) - AFFAIRES DIVERSES

Odile Bonhomme demande des explications sur les informations qui sont parues dans la presse à l'occasion du départ en retraite du policier municipal selon lesquelles celui-ci aurait été sanctionné par un blâme il y a quelque temps.

Le maire lui répond que cette décision a été prise à la suite d'une incorrection que l'agent a eue à l'égard d'un des adjoints au maire. Quand bien même cela se passait en fin de carrière, Il ne pouvait laisser passer un tel agissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 21 h 45.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 27 janvier 2012.

Le Maire,



Pierre ROGER